

PROCES VERBAL
Séance du Conseil communautaire du
20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY, Jean-Michel VANINI, Amélie VION.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Annie BERTHET (pouvoir à Robert BONNEFOY), Claire CRETIN (pouvoir à Benoit AUBRY).

EXCUSÉS : Christophe VAZ TEIXEIRA

QUORUM : 11 élus

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h37. L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Marc NARABUTIN.

ORDRE DU JOUR :

Question 1 : Approbation du projet de Procès-Verbal

Question 2 : Débat d'Orientations Budgétaires

Question 3 : Contrat de concession des activités nordiques et d'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses – renouvellement de la régie intéressée

Question 4 : Demande de subvention – Abonde

Question 5 : Demande de subvention – YBELIO, concert Hubert-Félix THIÉFAINE

Question 6 : Demande de subvention – compétition de golf « Classic Mid-Amateurs & Trophée Seniors »

Question 7 : Demande de subvention – championnats de France UNSS de golf

Question 8 : Demande de subvention – Collège des Rousses

Question 9 : Demande de subvention – Mission locale

Question 10 : Avenant n°1 à la convention de contribution de la SAEM SOGESTAR aux frais du service de transports collectifs Skibus

Question 11 : Avenant n°1 à la convention de contribution de la SAEM SOGESTAR SUISSE aux frais du service de transports collectifs Skibus

Délibération n°2024/013 : Approbation du projet de Procès-Verbal

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 7 février 2024.

Délibération n°2024/014 : Débat d'Orientations Budgétaires

M. le Président présente le rapport d'orientations budgétaires. Ce document vise d'une part à informer le Conseil communautaire de la situation financière de la collectivité et d'autre part à présenter les orientations budgétaires de la collectivité pour les années à venir. Les conseillers communautaires sont invités à débattre des orientations contenues dans ce rapport.

M. Le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Arrivée de M. Antoine DELACROIX à 19h.

M. Robert BONNEFOY demande si les participations de la commune des Rousses pour la zone d'activité du Bois de l'Ours (10 500 €) et de la commune de Prémanon pour les frais de fonctionnement de l'Espace des Mondes Polaires (15 000 €) sont indexées.

M. Christophe MATHEZ explique que la participation a été décidée car la commune des Rousses avait fait l'investissement, puis la vente des parcelles avant le transfert obligatoire de la compétence « zones d'activités économiques » aux intercommunalités. Ce versement doit permettre à la Communauté de communes de renouveler les équipements dans les années à venir, notamment la voirie.

M. Le Président explique qu'une commune ne peut pas participer au fonctionnement courant d'un équipement communautaire, la participation de Prémanon a été instaurée pour participer aux charges de la salle polyvalente qui se trouve dans le bâtiment.

Sortie de Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER à 19h05

M. Le Président continue la présentation.

Retour de Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER à 19h08

M. Sébastien BENOIT-GUYOD explique que la participation de la Communauté de communes vers le Syndicat Mixte de Développement Touristique va diminuer à partir de 2025. Le montant actuel est de 383 000 € et va avoisiner les 323 000€ en 2025, soit une baisse de participations de 60 000 €. L'évolution est identique pour le Département. Ceci était programmé depuis plusieurs années au regard du plan d'amélioration du maintien des équipements décidé.

Mme Delphine GALLOIS explique que le montant prévisionnel de la subvention de la convention d'objectif n'a pas été atteint en 2023 car l'entreprise a fait le choix, compte-tenu du mauvais hiver, de maîtriser les charges de communication dans une logique de contrôle des dépenses. Elle rappelle également que des dépenses supplémentaires, de l'ordre de 8 000 €, sont à assumer en 2024 pour l'élargissement des plages d'ouverture afin de répondre aux nouveaux critères du classement de l'office de tourisme en première catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** à l'unanimité de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2024 et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2024 organisé en son sein.

Délibération n°2024/015 : Contrat de concession des activités nordiques et d'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses – renouvellement de la régie intéressée

M. Le Président explique que la Délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses arrive à terme au 30 septembre 2024 et qu'il convient de lancer la procédure pour son renouvellement.

Un travail est engagé avec Maitre Nathalie NGUYEN sur le suivi de la procédure et la production des pièces administratives du dossier. Le cabinet Finances Consult est missionné pour son expertise sur le volet financier et fiscal. Les pièces techniques sont élaborées par les services.

Compte-tenu des éléments en cours de vérification, M. Le Président propose aux conseillers de reporter cette question au conseil communautaire du mercredi 3 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté de **DÉCIDE** à l'unanimité d'ajourner la question relative au renouvellement de la régie intéressée.

Délibération n°2024/016 : Demande de subvention – Abonde

M. Christophe MATHEZ informe que la collectivité a reçu une demande de subvention pour l'organisation de l'Abonde 2024. Le montant demandé est de 2 000 €, comme les années précédentes. Il rappelle qu'en 2022 et 2023, la somme de 2 000 € avait été accordée et qu'en 2021, 1 500 € supplémentaires exceptionnels avaient été versés pour l'achat de gobelets.

Les membres de la commission Finances du 04 mars 2024, proposent de verser une subvention de 2000€.

Sortie de M. Antoine DELACROIX membre du comité d'organisation de l'Abonde à 19h51.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER demande si les organisateurs connaissent l'évolution de la fréquentation, car elle a l'impression qu'il y a de plus en plus de monde.

M. Christophe MATHEZ répond que ça dépend des années, notamment en fonction de la météo. Il ajoute que les comptes sont plutôt bien équilibrés et que l'année dernière a été très bonne, mais qu'il faut prévoir de mauvaises années.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité, une subvention de 2 000 € pour l'organisation de l'Abonde 2024, à condition de la tenue de l'événement.

Retour de M. Antoine DELACROIX à 19h53.

Délibération n°2024/017 : Demande de subvention – YBELIO, concert Hubert-Félix THIÉFAINE

M. Christophe MATHEZ informe que la collectivité a reçu une demande de subvention pour l'organisation d'un concert d'Hubert-Félix THIÉFAINE qui se tiendra le 7 septembre 2024. Le montant demandé est de 7 000 €.

A noter que le département y participera si la CCSR participe également. La commune de Bois-d'Amont participe à hauteur de 3 000 €. La CCSR pourrait faire ainsi la même proposition, le reste devrait tout de même être fait par la billetterie avec 900 personnes attendues. Cette demande est exceptionnelle du fait des 30 ans de l'association.

Les membres de la commission Finances du 04 mars 2024, proposent de verser une subvention de 3 000 € à titre exceptionnel.

Sortie de M. Jean-Michel VANINI membre du comité d'organisation du concert à 19h53.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à la majorité (16 voix pour et 1 abstention), une subvention de 3 000 € pour l'organisation du concert d'Hubert-Félix THIÉFAINE, à condition de la tenue de l'événement.

Abstention : M. Medhi VANDEL

Retour de M. Jean-Michel VANINI membre du comité d'organisation du concert à 19h55.

Délibération n°2024/018 : Demande de subvention – compétition de golf « Classic Mid-Amateurs & Trophée Seniors »

M. Christophe MATHEZ informe que la collectivité a reçu une demande de subvention pour l'organisation d'une compétition de golf « Classic Mid-Amateurs & Trophée Seniors » sur les 2 golfs de la station, qui se tiendra les 7 et 8 septembre 2024. Le montant demandé est de 2 500 €.

Ce sont les deux présidents des associations des clubs de golf qui font la demande.

Les membres de la commission Finances du 04 mars 2024, proposent de verser une subvention de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité, une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la compétition de golf « Classic Mid-Amateurs & Trophée Seniors », à condition de la tenue de l'événement.

Délibération n°2024/019 : Demande de subvention – championnats de France UNSS de golf

M. Christophe MATHEZ informe que la collectivité a reçu une demande de subvention pour l'organisation des championnats de France UNSS de golf, qui se déroulera du lundi 3 au jeudi 6 juin 2024, aux Rousses. Le montant demandé est de 2 500 €.

Les membres de la commission Finances du 04 mars 2024, proposent de verser une subvention de 2 500 €.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD précise que tous les événements UNSS qui s'organisent pour ces jeunes plaisent bien et souvent ces jeunes reviennent sur site plusieurs années après.

M. Antoine DELACROIX tient à souligner que, contrairement à certains à priori, les golfs de la station sont dans une démarche vertueuse envers l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité, une subvention de 2 500 € pour l'organisation des championnats de France UNSS de Golf, à condition de la tenue de l'événement.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD voudrait parler du dynamisme du collège et des activités sportives liées, portés par les professeurs. Il indique que les jeunes partis cette semaine sont champions de France UNSS de cross.

Délibération n°2024/020 : Demande de subvention – Collège des Rousses

M. Christophe MATHEZ informe que la CCSR a reçu une demande de 4 000 € pour l'organisation des transports liés à l'activité ski du collège des Rousses pour la saison 2023/2024 comme les années précédentes.

Pour rappel, le conseil communautaire du 22 mars 2023 par délibération n° 2023/029, avait validé la demande de subvention au titre de l'année 2023 pour un montant de 4 000 €.

M. Christophe MATHEZ indique que malgré le manque d'enneigement, les élèves du collège des Rousses ont pu profiter des sorties au ski prévues.

Les membres de la commission Finances du 11 mars 2024 proposent de verser une subvention identique, soit à hauteur de 4 000 € pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité, une subvention de 4 000 € pour l'organisation des transports liés à l'activité ski du collège des Rousses pour la saison 2023/2024.

Délibération n°2024/021 : Demande de subvention – Mission locale

M. Christophe MATHEZ informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de 3 958 € de la part de la mission locale pour participer au maintien du travail réalisé auprès des jeunes et des entreprises du territoire. Ce montant est calculé selon une règle de répartition par rapport au nombre d'habitants.

Les membres de la commission Finances du 04 mars 2024 proposent de verser une subvention à hauteur de 3 958 € pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité, une subvention de 3 958€ pour la mission locale pour l'année 2024.

Délibération n°2024/022 : Avenant n°1 à la convention de contribution de la SAEM SOGESTAR aux frais du service de transports collectifs Skibus

M. Le Président explique que par délibération n°2023/110 en date du 8 novembre 2023, le conseil communautaire avait délibéré sur la convention de contribution de la SAEM SOGESTAR aux frais du service de transports collectifs Skibus. Cette convention prévoyait une participation d'un montant de 62 100 € TTC. Au regard du fonctionnement réduit du Skibus cet hiver 2023/2024 compte-tenu des conditions d'enneigement, il est proposé de modifier par avenant l'article 2 de la convention signée le 22 décembre 2023 pour modifier la participation. La participation serait donc révisée à hauteur de 45 000 € TTC pour la saison 2023-2024 et l'article modifié comme suit « *En contrepartie du service « Skibus » fourni par la Communauté de communes de la Station des Rousses, la SAEM SOGESTAR s'engage à acquitter une participation de 45 000 € TTC pour la saison 2023-2024.* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de contribution de la SAEM SOGESTAR aux frais du service de transports collectifs Skibus et **AUTORISE** M. Le Président à le signer.

Délibération n°2024/023 : Avenant n°1 à la convention de contribution de la SAEM SOGESTAR SUISSE aux frais du service de transports collectifs Skibus

M. Le Président explique que par délibération n°2023/111 en date du 8 novembre 2023, le conseil communautaire avait délibéré sur la convention de contribution de la SAEM SOGESTAR SUISSE aux frais du service de transports collectifs Skibus. Cette convention prévoyait une participation d'un montant de 101 € TTC de participation Sogestar Suisse pour les jours de non circulation et de 296 € TTC de participation Sogestar Suisse pour les jours de circulation. Au regard du fonctionnement réduit du Skibus cet hiver 2023/2024 compte-tenu des conditions d'enneigement, il est proposé de modifier par avenant l'article 3 de la convention signée le 22 décembre 2023 comme suit : « *En contrepartie du service « Skibus » fourni par la Communauté de communes de la Station des Rousses, aucune participation financière ne sera due par la SAEM SOGESTAR pour la saison 2023-2024.* »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de contribution de la SAEM SOGESTAR Suisse aux frais du service de transports collectifs Skibus et **AUTORISE** M. Le Président à le signer.

Questions diverses

- Hiver 2023-2024

M. Le Président revient sur le mauvais hiver 2023-2024 qui aura des conséquences sur les finances de la Saem Sogestar et par ricochet sur la Communauté de communes et le Syndicat Mixte de Développement Touristique. La situation est difficile chez nos voisins et également pour la station. Des discussions devront s'engager prochainement sur le périmètre spatial et temporel des activités. Les chiffres définitifs ne sont pas encore connus mais des évolutions seront dans tous les cas nécessaires.

La Saem Sogestar a eu jusqu'à présent des difficultés à réduire ses charges fixes car il faut être prêt lorsque les conditions sont favorables pour faire fonctionner ses activités. Heureusement, l'entreprise a eu une bonne gestion ces dernières années et a pu capitaliser pendant 20 ans pour avoir une réserve financière de sécurité, sans quoi l'entreprise serait déjà en faillite.

Ce très mauvais hiver va devoir amener nos structures à trouver des solutions pour réduire la voilure afin de permettre de continuer à faire du ski alpin. Le ski, c'est l'ADN du Haut-Jura, une part importante de l'attractivité du territoire et des retombées importantes pour nos socio-professionnels. Il va donc falloir trouver des solutions pour faire perdurer cette activité et rester combattifs, mobilisés et continuer à travailler ensemble. Tout le monde doit s'y atteler pour y parvenir. La situation n'est simple pour personne.

M. Jean-Michel VANINI demande comment organiser la pratique de l'activité lorsque les conditions d'enneigement sont là dès le début de la saison comme cet hiver lors du 1^{er} week-end de décembre.

M. Michel PUILLET répond que cela a été évoqué au sein du conseil d'administration de la Saem Sogestar, mais cette souplesse est difficile à mettre en place avec des contraintes en termes de contrats de travail et de calendrier prévisionnel.

M. Le Président ajoute qu'il y a des questions de ressources humaines mais aussi d'entretien et de maintenance, afin que tout soit en ordre au moment des commissions de sécurité de pré-ouverture. Il y a également la partie administrative.

M. Christophe MATHEZ dit qu'il faut comprendre que l'ouverture du domaine est soumise à l'analyse de plusieurs paramètres, le manteau neigeux ne peut pas être le seul critère. Il y a aussi des conditions de sécurité, avec les Maires qui engagent leurs responsabilités. Tout le monde doit comprendre qu'on est dans des situations difficiles. Donc on ouvre quand on est en conditions de sécurité. L'intérêt de la Saem Sogestar est le nôtre, l'entreprise est la première impactée lorsqu'elle ne peut pas ouvrir une journée.

M. Le Président note, concernant le calendrier décidé, que de plus en plus de stations de moyenne montagne engagent un calendrier avec une ouverture des pistes aux vacances de Noël afin d'espérer avoir un maximum de fréquentation d'emblée pour amortir les charges.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD rassure les membres du conseil et ajoute qu'une réunion de travail a déjà lieu demain matin avec techniciens et élus, sur la partie périmètre, réductions de charges, etc. pour que l'activité perdure dans de bonnes conditions.

- M. Le Président indique que l'agent en charge des ressources humaines va quitter la collectivité et qu'une offre d'emploi à pourvoir pour début juin est diffusée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h25

Fait aux Rousses, le 26 mars 2024

Le Président,



Le Secrétaire,

Nolwenn MARCHAND

Marc NARABUTIN